

# DOSSIER DE PRESSE

# 2024

# *JeunesEtPauvres*

## ENQUÊTE LOGEMENT - TRANSPORT DES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES

...DES ÉTUDES “GRATUITES”, VRAIMENT ?



<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Les chiffres sur 4 ans</b>	<b>3</b>
<b>Indemnités kilométriques à frais réels</b>	<b>4</b>
<b>Focus 3ème année</b>	<b>5</b>
<b>Logement</b>	<b>6</b>
<b>Statut d'étudiant-e hospitalier-ère</b>	<b>7</b>
<b>Réforme des bourses</b>	<b>9</b>
<b>Impact sur l'attractivité de la formation</b>	<b>10</b>
<b>Annexe chiffres</b>	<b>11</b>
<b>Conclusion</b>	<b>12</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>13</b>
<b>Contact</b>	<b>14</b>



# AVANT-PROPOS



L'ANESF est l'unique association représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes des 33 structures de formation de France grâce à leur adhésion et leur participation active aux projets et réflexions de la fédération.



Les **frais de logement et de transport** étant souvent les premiers postes de dépenses des étudiant·e·s sages-femmes, nous avons souhaité avoir des chiffres plus précis et actuels sur le sujet.

## *JUIN 2021 - DÉCEMBRE 2021*

Une enquête similaire à déjà été réalisée concernant le logement et le transport des étudiant·e·s sages-femmes. Les constats étaient déjà alarmants et marquaient les inégalités de traitement à l'encontre des étudiant·e·s sages-femmes.

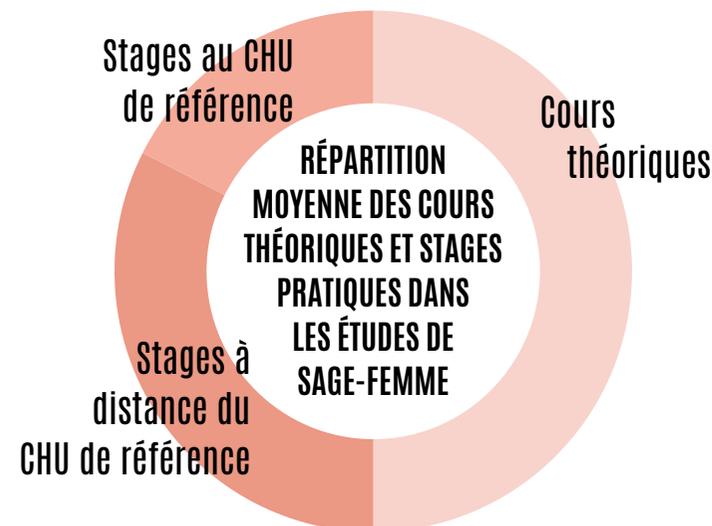
*Le détail des chiffres de 2021 est disponible sur le [site internet de l'ANESF](#).*



# LES CHIFFRES SUR 4 ANS

Chaque année, les étudiant·e·s sages-femmes sont contraint·e·s à réaliser des **stages à distance de leur lieu de formation.**

En moyenne, un·e étudiant·e doit se rendre durant **plus d'1/3 de son année scolaire sur un terrain de stage extérieur.**



**25 700 km** parcourus en moyenne par les étudiant·e·s sages-femmes pour aller en stage durant tout leur cursus

**12 850 €** dépensés au total de la formation pour se rendre en stage

*Ces données vont jusqu'à plus de 34000km total pour certains établissements soit un coût de plus de 19000€ sur 4 ans.*



# INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES À FRAIS RÉELS

## COÛT MOYEN DES TRAJETS

3<sup>ème</sup> année

**313 € / mois**

4<sup>ème</sup> année

**285 € / mois**

5<sup>ème</sup> année

**427 € / mois**

Les étudiant·e·s en 2<sup>ème</sup> cycle peuvent accéder à une indemnisation fixée mensuellement à **130€ brut**, si iels réalisent un stage **situé à plus de 15km de l'établissement de formation ou à plus de 15km de leur domicile.**

La somme de 130€ **ne prend pas en compte les écarts kilométriques** entre les différents terrains de stages et les différents établissements de formation, et **est largement insuffisante.**

# FOCUS 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE



Ce constat est d'autant plus alarmant ...



A l'heure actuelle, les étudiant·e·s en 3<sup>ème</sup> année ne touchent **aucune indemnité de transport** et **aucune rémunération**. Ils doivent cependant réaliser le même nombre d'heures de stages et certains à distance de leur établissement de formation comme les étudiant·e·s en 2<sup>ème</sup> cycle.

0€

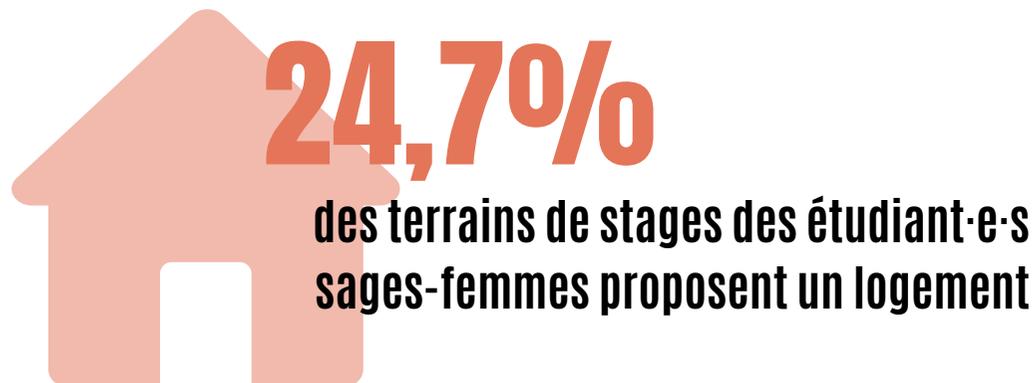
**7 520 km** parcourus en moyenne par les étudiant·e·s sages-femmes en 3<sup>ème</sup> année pour aller en stage.

**3 756 €** dépensés en 3<sup>ème</sup> année pour se rendre en stage

## L'ANESF DEMANDE

L'indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes dès le 1<sup>er</sup> cycle.

# LOGEMENT



**> 17,8%** des terrains de stage en  
proposent à titre gratuit

Les logements proposés sont parfois **difficiles d'accès**, **insalubres** et **trop peu nombreux** pour le nombre d'étudiant·e·s en stage en simultané sur un même terrain de stage.

## L'ANESF DEMANDE

La mise en place d'une indemnité d'hébergement à hauteur de 150€ pour tout stage situé à plus de 15km du lieu de domicile,

La mise à disposition obligatoire à titre gratuit d'une chambre de garde pour les étudiant·e·s sages-femmes.



# STATUT D'ÉTUDIANT·E

# HOSPITALIER·ÈRE

Rémunération actuelle pour  
36H/semaine lors des stages :

**4<sup>ème</sup> année :**

> 3277,64€ bruts versés sur 12 mois  
(soit 273,1€ bruts par mois)

**5<sup>ème</sup> année :**

> 4034,2€ bruts versés sur 10 mois  
(soit 403,4€ bruts par mois)

Ce montant correspond à une rémunération < **2,80€ bruts par heure**. Cette somme est loin d'être suffisante pour permettre à un·e étudiant·e de vivre correctement et **ne correspond pas à la gratification minimale** reçue par un·e stagiaire de l'enseignement supérieur qui est actuellement de **4,35€/H** (fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale).

## L'ANESF DEMANDE

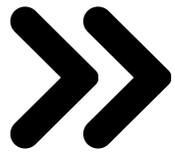
Une rémunération des étudiant·e·s hospitalière·s à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, comme les autres stagiaires de l'enseignement supérieur.

# STATUT D'ÉTUDIANT·E

# HOSPITALIER·ÈRE



Les étudiant·e·s sages-femmes n'ont actuellement **aucune majoration lors des gardes de 12h de nuit, en week-end ou jours fériés** contrairement aux étudiant·e·s en médecine qui touchent 54,47€ pour une garde de 12H de nuit, week-end ou jour férié.



La rémunération des étudiant·e·s sages-femmes doit **respecter le code du travail**. Toute personne travaillant le 1er mai doit obtenir le double de son salaire habituel, ceci doit aussi s'appliquer pour les étudiant·e·s sages-femmes.

## L'ANESF DEMANDE

Une majoration de la rémunération des étudiant·e·s sage-femmes ayant le statut d'étudiant·e hospitalier·ère lorsqu'ils réalisent des gardes de nuit, en week-end ou jours fériés.

# RÉFORME DES BOURSES

Les aides sociales actuelles sont **inadaptés à la réalité étudiante**. La pauvreté augmente entraînant de plus en plus de **sur-salariat des étudiant·e·s** et ainsi d'**échec académique**.

Chaque année, le **coût de la rentrée** ne cesse d'augmenter atteignant,

**+ de 3000€** à la rentrée universitaire 2023-2024

## L'ANESF DEMANDE

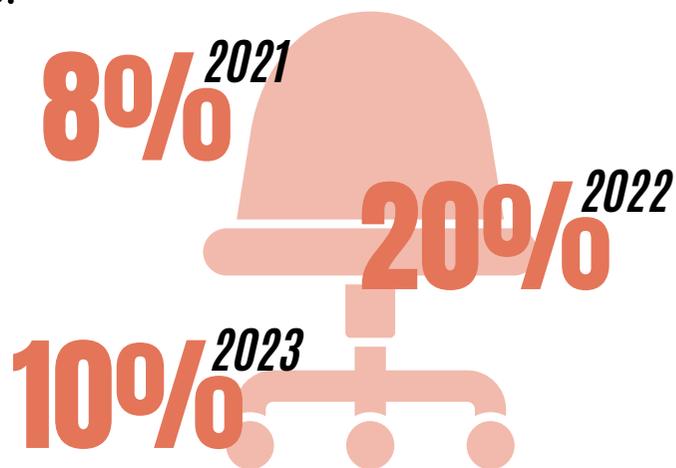
- Une **universalisation** des bourses afin de les rendre accessibles pour tous·tes,
- Une **défamilialisation** des bourses ne considérant pas les revenus du foyer familial mais celles de l'étudiant·e comme citoyen·ne à part entière,
- Une **territorialisation** des aides sociales afin de s'adapter aux besoins propres à chacun·ne,
- Une **extension** du système de bourses sur tous les mois de l'année en indexant les montants sur l'inflation.



# IMPACT SUR L'ATTRACTIVITÉ



Les 3 dernières années sont marquées par un nombre important de **places vacantes**.



## 42,35%

des étudiant·e·s estiment que la difficulté et/ou le rythme des études est un frein à s'engager dans ce cursus

*Enquête attractivité ANESF - 2023*

Beaucoup d'étudiant·e·s s'engagent dans ce cursus en pensant payer uniquement les frais habituels de licence puis master, et **ne peuvent pas aller au bout de leurs études du fait des coûts associés** aux déplacements et logements pour se rendre en stage, **sans réelle possibilité de compenser** les coûts associés (bourses inadaptées, études denses et conditions de salariat difficiles, ...).



# ANNEXE CHIFFRES

	NOMBRE MOYEN DE KM PARCOURUS POUR SE RENDRE EN STAGE	COÛT MOYEN DES TRAJETS PARCOURUS POUR SE RENDRE EN STAGE	INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES	REVENUS
2ÈME ANNÉE	2 800 km sur l'année	1 400 € sur l'année Soit 117 € /mois	Aucune	Aucun
3ÈME ANNÉE	7 520 km sur l'année	3 760 € sur l'année Soit 313 € /mois		
4ÈME ANNÉE	6 830 km sur l'année	3 420 € sur l'année Soit 285 € /mois	130€ bruts/mois si réalisation d'un stage à +15km du lieu de formation ou du domicile	3229,20€ bruts versés sur 12 mois (269,1€ bruts /mois)
5ÈME ANNÉE	8 550 km sur l'année	4 275 € sur l'année Soit 427 € /mois		3974,40€ bruts versés sur 10 mois (397,44€ bruts /mois)
TOTAL 5 ANNÉES D'ÉTUDES	25 700 km Soit en moyenne 6 430 km/an	12 850 € Soit en moyenne 6 430 km/an		

Les chiffres spécifiques par établissement de formation sont disponibles sur demande.

# CONCLUSION

Ces chiffres montrent une **différence de traitement** majeure, et les **inégalités** importantes auxquelles font face les étudiant·e·s sages-femmes.

S'engager dans ce cursus se fait sans connaître ces frais, ce qui crée des **arrêts d'études** encore trop nombreux, et alarmants au vu du contexte de **pénurie** des sages-femmes et des **places vacantes** des dernières années.

Les études de sage-femme sont denses, difficiles et ne permettent pas le salariat étudiant. Elles sont **précarisantes sur l'ensemble du cursus**, car les rémunérations du deuxième cycle sont loin de compenser les dépenses importantes de la formation pratique.

Il est urgent que les **institutions politiques** se saisissent de ce sujet, trop souvent laissé de côté avec des étudiant·e·s sages-femmes peu considéré·e·s. Par ailleurs, l'ajout d'une **6ème année d'études** et la révision de la formation ne peuvent se faire sans prendre en considération ce constat.



# MÉTHODOLOGIE

Les attributions de stage ont été obtenues dans les modalités de contrôle des connaissances et compétences, pour l'année 2023-2024 concernant les villes de métropoles dans lesquelles se trouvent un établissement de formation de sage-femme. Les établissements d'île-de-France traités l'année passée ont été exclus. Pour ces derniers, une moyenne par ville et par année d'études du nombre de semaines de stage a été calculée.

La distance du CHU de référence a été calculée par rapport au lieu d'études (souvent le lieu le plus proche du lieu de vie des étudiant·e·s), et ensuite pour les lieux dits "extérieurs", une moyenne a été réalisée de la distance desquels ils se trouvaient du centre-ville de la ville d'étude.

Ensuite, pour chaque année d'études dans chaque ville a été calculée une estimation du nombre de kilomètres parcourus par le biais d'une pondération entre le nombre de semaines de stage passée au CH de référence (moyenne de répartition des stages entre CH de référence et CH extérieurs) et le nombre de semaines passées dans un établissement extérieur.

Il a été considéré qu'un·e ESF utilise sa voiture pour chaque déplacement pour se rendre en garde. Comme lors de l'enquête Logement/Transports 2020, la référence a été fixée à 3 aller/retours par semaines de stage, ce qui équivaut à 3 gardes par semaine soit 36h par semaine, car beaucoup d'établissements demandent aux étudiant·e·s de réaliser 35h/semaine. Les quelques heures en plus compensent les stages réalisés en consultation, en échographie, en libéral, durant lesquels il peut y avoir plus de 5 aller/retours par semaine.

Grâce à ces données, il a été possible d'aller plus loin en calculant le coût de ces déplacements pour un·e ESF. En effet, selon le site du [service public](#) et les barèmes du gouvernement pour évaluer les frais kilométriques, pour une voiture entre 4 et 5 CV (les voitures les plus vendues) parcourant en moyenne 6 000km par an, un kilomètre parcouru en voiture coûte environ 0,50€ (essence, assurance, entretien,...).

Concernant les données sur les logements, elles ont été fournies par un recensement auprès des étudiant·e·s référent·e·s dans chaque établissement de formation, pour analyser les conditions (gratuité, salubrité, possibilité d'y venir en transport) dans 275 lieux de stage.



# JeunesEtPauvres  
DOSSIER DE PRESSE - 2024  
ENQUÊTE LOGEMENT-TRANSPORT

# 13



**Suzanne Nijdam**

**Porte-Parole**

***porteparole@anesf.com***

**06 46 68 58 62**



DOSSIER DE PRESSE - 2024  
ENQUÊTE LOGEMENT-TRANSPORT

# JeunesEtPauvres